

HCTISN – réunion du 15 octobre 2024

Retour sur le débat public EPR2 - Penly

Le débat EPR2 : cadre et déroulement

- Le cadrage du débat
 - Le discours du PR à Belfort, 10/02/2022
 - La saisine CNDP par EDF : 2 EPR2 à Penly, dans un programme de 6
 - L'objet du débat : participer à l'élaboration des décisions : LPEC, PPE, DAC, ...
 - 10 thèmes prévus, du plus général (besoins, opportunité) au plus particulier (impacts locaux)
- Le déroulement
 - Lancement 27/10/2022
 - Déroulement normal → janvier 2023
 - Vote du Sénat, perturbations à Lille et Lyon
 - Décision CNDP 07/02/23 et fin du débat au 27/02, CR le 27/04/2023

Un débat utile ?

- Le « produit de sortie » : Une liste de questions issues du débat
 - Opportunité : place dans la politique énergétique (lien avec PPE)
 - Economie : Coût, financement, coût de production futur du MWh
 - Gestion des combustibles et déchets, investissements annexes
 - Risques et incertitudes
 - Modalités pratiques
- Deux critères d'appréciation de l'utilité du débat :
 - A-t-il permis une bonne information du public ? A ce jour, non.
 - A-t-il permis au public de participer à l'élaboration des décisions ? Non.

Des difficultés particulières, ou générales ?

- Comparaison débat Penly / débat PNGMDR
- Trois étapes différentes :
 - Avant le débat : analyse du contexte et des controverses, possible ou non.
 - Pendant le débat : parle-t-on d'une décision à prendre, ou déjà prise?
 - Après : Ecoute et poursuite, ou non, de la concertation MOA/parties prenantes
- Quelques enseignements
 - La temporalité de la concertation
 - La nature de la décision mise en débat, ouverte ou contrainte
 - Le rôle de l'État, maître d'ouvrage ou non

Deux questions sensibles

- L'articulation entre programmes et projets, l'agencement des concertations et des décisions
 - Les programmes (PPE, PNGMDR, ...) déterminent l'opportunité de projets (EPR, Cigéo, ...), qui dépassent le cadre temporel de ces programmes.
 - Les grands projets ont des processus de décision complexes et longs, avec jalons multiples (lois, budgets, DUP, DAC, etc.)
 - L'agencement des concertations (sur programme ou projet) doit être adapté aux alternatives encore ouvertes, à chaque jalon décisionnel, et pas seulement aux obligations juridiques sur les débats publics et enquêtes publiques.
- Une réflexion à poursuivre sur les perturbations, les manifestations, la désobéissance civile, la violence

- Merci pour votre attention